

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 2

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

régiment, ils pourraient, en conséquence, en porter le numéro sur la tunique et la capote, au col par exemple.

Espérant que voudrez bien réserver bon accueil à ces quelques lignes, veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un de vos abonnés.

Janvier 1888.

Circulaires et pièces officielles.

Sous date du 27 courant, il a été procédé aux promotions, nominations et transferts ci-après dans le corps des officiers :

PROMOTIONS

1. *Etat-major général.*

a) Corps de l'état-major général. — Au grade de colonel : Riniker, Hans, à Aarau.

Au grade de lieutenant-colonel : Geilinger, Rodolphe, à Winterthour ; v. Morlot, Albert, à Berne ; Frey, Othmar, à Aarau ; Hartmann, Horace, à St-Gall ; Wassmer, Gottlieb, à Thounie.

Au grade de major : Markwalder, Traugott, à Aarau ; v. Tscharner, Louis, à Berne ; Burkhardt, Elie, à Bâle ; Köchlin, Charles, à Bâle ; Bruderlin, Rodolphe, à Bâle.

b) Section des chemins de fer de l'état-major général. — Au grade de major : Wenger, Louis, à Lausanne ; Rehmann, Adolphe, à Berne.

Au grade de capitaine : Gut, Joseph, à Lucerne ; Baldinger, Paul, à St-Gall ; Frey, Emile, à Bellinzone.

2. *Infanterie.*

Au grade de colonel : Roth, Arnold, à Berlin ; Isler, Pierre, à Genève.

Au grade de lieutenant-colonel : Schneider, Jean, à Berthoud ; Arnold, François, à Altorf ; Siegfried, Fritz, à Zofingue ; Favre, Léopold, à Genève ; Roulet, Aug.-Fr., à Neuchâtel ; Steinlin, P.-Walter, à St-Gall ; Ducrey, Jules, à Sion ; Colomb, Adrien, à St-Prex ; Jent, Adolphe, à Berne ; Bischoff, Emile, à Bâle ; Roffler, Math., à Coire ; Heller, Hermann, à Lucerne ; Burkhalter, Arnold, à Berne.

Au grade de major : Widmer, Alfred, à Berne ; Verdier, Frédéric, à Genève ; Bächler, Albert, à Kreuzlingen ; Keiser, Ernest, à Zurich ; Milliquet, Emile, à Pully.

Au grade de capitaine : Roth, Rodolphe, à Berne.

3. *Cavalerie.*

Au grade de premier lieutenant (guides) : Planta, Rodolphe, à Coire.

4. *Artillerie.*

Au grade de major : Stukelberger, Louis, à Frauenfeld ; Haag, Auguste, à Bienne.

Au grade de capitaine : a) Artillerie de campagne : Born, Edouard, à Hirslanden ; Zweifel, Jacob, à Nettstal.

b) Train d'armée : Suter, Gottlieb, à Oerlikon.

Au grade de premier lieutenant : a) Artillerie de campagne : Muller, Richard, à Löhningen ; Pagan, Ami, à Genève : Schibler, Oscar, à Aarau ; Broillet, Frédéric, à Givisiez ; Wicki, Edouard, à Nieder-Gerlafingen ; Moricand, Ph., à Prangins sur Nyon ; Boillat, Edouard, à Reconwillier.

b) Artificiers : Tschudy, Alfred, à Schwanden.

c) Train d'armée : Nippel, Fritz, à Neuchâtel ; Weil, Jb., à Ausersihl ; Jucker, Ernest, à Bulach.

Au grade de lieutenant (train d'armée) : Rauschert, Auguste, à Thoune.

5. *Génie.*

Au grade de lieutenant-colonel : Folly, Jules, à Berne.

Au grade de major : Grossmann, Eugène, à Lucerne ; Wolff, Ch., à Nidau ; Meley, Arnold, à Berne ; Diethelm, Charles, à Winterthour.

Au grade de capitaine : Sauter, Jean, à St-Gall ; Pache, Charles, à Lausanne ; Zimmermann, J.-J., à Berne.

Au grade de premier-lieutenant : v. Sturler, Louis, à Berne ; Engemann, Roland, à Thoune ; d'Allèves, Maurice, à Sion ; Hotz, Henri, à Vevey ; Rivaz, Gaëtano, à Lugano ; Wulliëmoz, Alfred, à Cernier r Hefti, Nicolas, à Zurich.

6. *Troupes sanitaires.*

a) Médecins. Au grade de lieutenant-colonel : Kocher, Théodore, à Berne.

Au grade de capitaine : Krönlein, Ulrich, à Zurich ; Bänziger, Otto, à Thusis ; Wildberger, Ernest, à Winterthour ; Mathey, César, à Boudry ; Ernst, Paul, à Zurich ; Risi, Pietro, à Gordola ; Walther, Ernest, à Mettmenstetten ; Keller, Otto, à St-Gall ; Fetscherin, Paul, à Bolligen ; Bach, Wolfgang, à Zurich ; Bossart, Jean, à Butschwyl ; Buol, Florian, à Davos ; Pfister, Jules, à Mulheim ; Buri, Théodore, à Bâle ; Bueler, Frédéric, à Berne ; Mutzenberg, Ernest, à Spiez ; Merz, Frédéric, à Coire ; Peyser, Robert, à Willisau ; Debrunner, Alfred, à Frauenfeld ; Denger, Fritz, à Bienne ; Muller, Albert, à Soleure ; Oberholzer, Jb., à Zurich ; Vögeli, Gottlieb, à Wattenwyl ; Köhl, Emile, à Coire ; Studer, Auguste, à Neuendorf ; Dubler, Albert, à Bâle ; Gutknecht, Frédéric, à Fribourg ; Perregaux, Edouard, au Loclé ; Gerber, Albert, à la Chaux-de-Fonds ; Schedler, Robert, à Dornachbrugg ; Fisch, Joseph, à Bruggen ; Rychner, Othmar, à Ober-

Entfelden; Rippmann, Ernest, à Stein s. Rh.; Odermatt, Aloïs, à Gams; Thurler, Louis, à Estavayer; Munzinger, Walter, à Soleure; Nauer, Antoine, à Genève; Jomini, Aloïs, à Avenches.

Au grade de premier lieutenant: Bétrix, Albert, à Genève.

b) Pharmaciens. Au grade de premier lieutenant: Cuénod, Théophile, Lausanne; Volz, Guillaume, à Berne; Gretler, Henri, à Wet-zikon.

c) Vétérinaires. Au grade de major: Cottier, Charles, à Cossonay; Gillard, Auguste, au Locle; Leupin, Charles, à MuttENZ.

Au grade de premier lieutenant: Burnier, Henri, à Bière; Schwendimann, Frédéric, à Thoune.

7. *Troupes d'administration.*

Au grade de major: Krebs, Paul, à Berne; Scherrer, Albert, à Neuenkirch; Isoz, François, à Lausanne.

8. *Justice militaire*

Au grade de lieutenant-colonel: Weber, Hans, à Lausanne.

Au grade de major: Ryf, Jean, à Zurich; Stoffel, Severin, à Lucerne; Gabuzzi, Stephan, à Bellinzone.

Au grade de capitaine: Battaglini, Antoine, à Lugano; Wittelsbach, Albert, à Zurich; Reimann, Gustave, à Aarau; Muller, Gottfried, à Hottingen; Lachenal, Adrien, à Genève; Haid, Joseph, à Lucerne.

9. *Aumôniers.*

Döbeli, Arnold, curé, à Muri (Argovie); Sturzenegger, Barthel., pasteur, à Heiden.

10. *Secrétariat d'état-major.*

Au grade de lieutenant: Schönenberger, Adolphe, à Fluntern; Brodbeck, Théodore, à Liestal; Rosenmund, Jules, à Zurich; Meylan, Paul, à Lausanne; Buttler, Frédéric, à Lucerne.

REMISE DE COMMANDEMENTS. TRANSFERTS.

Capitaine Walther, Henri, à Zurich, d'état-major général à infanterie cantonale.

Infanterie. — Colonels: Raschein, à Malix, à disposition; Fahr-länder, à Aarau, brigade d'infanterie XVI.

Lieut.-colonels: Buhlmann, à Höchstetten, régim. d'infant. 14; Thélin, à La Sarraz, rég. d'inf. 3; Gutzwiller, à Therwyl, rég. d'inf. 18 L.; Schneider, à Berthoud, rég. d'inf. 12; Arnold, à Altorf, rég. d'inf. 30; Siegfried, à Zofingue, rég. d'inf. 20 L.; Favre, L., à Genève, à disposition; Roulet, à Neuchâtel, rég. d'inf. 6; Steinlin, à St-Gall, rég. d'inf. 25; Ducrey, à Sion, rég. d'inf. 4; Colomb, à St-Prex, rég. d'inf. 1; Jent, à Berne, rég. d'inf. 17 L.; Bischoff, à Bâle,

rég. d'inf. 18 ; Roffler, à Coire, rég. d'inf. 29 L. ; Heller, à Lucerne, rég. d'inf. 15. — Majors : Contat, à Monthey, à disposition ; Verdier, à Genève, bat. de carab. n° 2 L. ; Bächler, à Kreuzlingen, bat. de carab. 7 L. ; Keiser, à Zurich, bat. de carab. 6 ; Milliquet, à Pully, bat. de carab. 1. — Capitaines : Flueler, Frédéric, à Stanz, bat. n° 47, adjudant ; Herrsche, Frédéric, à Appenzell, bat. 84, adjudant.

Cavalerie. — Major : von Muralt, R., à Zurich, rég. de dragons 7. — Capitaine : Egloff, J., à Berne, canton. — Premiers lieutenants : Geiser, G., à Langenthal, comp. de guides 7 ; Köchlin, A., à Bâle, comp. de guides 3.

Artillerie. — Majors : von May, à Stalden, bat. du train III L. Wirth, à St-Gall, à disposition ; Schwab, à Buren s. l'A., rég. IV/2 ; Kummer, à Thoune, à disposition ; Egger, à Langenthal, parc de division IV ; v. Moos, à Lucerne, bat. du train IV L. ; Oelhafen, à Bâle, bat. du train II L. ; Huber, à St-Gall, rég. VII/3 ; Haag, à Bienne, bat. du train III. — Capitaines : Hofer, Hans, à Lichtensteig, bat. du train V 1 L. ; Meyer, J., à Unterstrass, bat. du train VII 3 L. — Premiers lieutenants : Pictet, à Genève, bat. du train I, 1 L. ; Oberer, C.-Ed., à Sissach, col. de parc 5 L. ; Falkener, E., à Bâle, cant. de Berne ; Ruchti, A., à Berne, canton de Berne ; Steger, P., à Lichtenstein, état-major de la brig. d'inf. XVI ; Witschi, Gottfr., à Hindelbank, état-major de la brig. d'inf. VI ; Piaget, J., à Brougg, état-major de la brig. d'inf. IX ; Weil, Jb., à Aussersihl, état-major de la brig. d'inf. XI ; Jucker, Ernest, à Bülach, état-major de la brig. d'inf. VIII ; Boillat, Ed., à Reconvillier, canton de Berne. — Lieutenants : Jacky, E., à Berne, état-major de la brig. d'inf. V ; Frei, Henri, à Aarau, état-major de la brig. d'inf. VII ; Muhlegg, Fr., à Morat, état-major de la brig. d'inf. IV ; Correcco, G., à Bodio, bat. du train VIII 2 ; Capeler, R., à Coire, batt. 61 ; Rauschert, A., à Thoune, état-major de la brig. d'inf. II.

Génie. — Lieutenant-colonel : Folly, J., à Berne, à disposition. — Majors : Grossmann, E., à Lucerne, à disposit. ; Wolff, R., à Nidau, à disposit. ; Meley, A., à Berne, à disposit. ; Diethelm, C., à Winterthour, bat. 8. — Capitaines : Hoffmann, R., à Zurich, sapeurs, 6 ; v. Salis, R., à Turin, bat. 8, adjudant. — Premiers lieutenants : Merz, J.-J., à St-Gall, rég. d'inf. 28 ; Muller, Alfred, à St-Gall, sapeurs 7 ; Arbenz, J., à Andelfingen, rég. d'inf. 24 ; Staub, Henri, à Oberstrass, rég. d'inf. 22. — Lieutenant : Tschärner, E., à Coire, régim. d'inf. 31.

Troupes sanitaires. Vétérinaires. — Majors : Gross, Ch., à Lausanne, à dispos. ; Meyer, F., à Olten, à dispos. ; Cottier, Ch., à Cossonay, vétérin. de divis. I ; Leupin, K., à Muttenz, vétérin. de divis. IV ; Gillard, A., au Locle, à dispos. — Capitaines : Knusel, P., à Lucerne, adjud. du vétér. de div. IV ; Bär, A., à Winterthour, adj. du vétér. de div. V.

Troupes d'administration. — Lieut.-colonel Siegwart, Fr., à Berne, commissaire des guerres de division VIII.

Aumôniers. — Kasser, Hermann, pasteur, à Köniz, rég. d'inf. 14; Hofmann, Fr., pasteur, à Urzenbach, rég. d'inf. 13; Döbeli, Arnold, curé, à Muri (Argovie), lazaret de camp. IV; Sturzenegger, Barth., pasteur, à Heiden, lazaret de camp., VII.

Adjudants. — Ont été relevés de leurs fonctions d'adjudants et réintégrés dans les troupes : Cavalerie : Premiers lieutenants Steffen, à Berne; Köchlin, à Bâle. — Artillerie : Premiers lieutenants Castellberg, à Kästris; Ruchti, à Berne. — Capitaine Hirsbrunner, à Berne. Premiers lieutenants Probst, P., à Berne; Muller, à Bienne.

Berne, le 19 janvier 1888.

A teneur de l'art. 4 de l'organisation militaire, ceux qui, ensuite d'un jugement *pénal*, sont privés de la jouissance de leurs droits civiques, sont exclus du service militaire, et, en vertu du § 17, chiffre 8, de l'ordonnance du 23 mai 1879, ils doivent être rayés des contrôles de corps.

Nous avons pu toutefois nous convaincre à différentes reprises que cette prescription si claire et si précise de la loi n'était pas appliquée partout de la même manière et que, dans quelques cantons, l'exclusion du service était prononcée contre des militaires qui avaient été momentanément privés de l'exercice de leurs droits civils et politiques, par sentence administrative ou judiciaire, comme, par exemple, par suite de mise sous tutelle, de pertes de leurs droits civils par suite de faillite, etc., tandis que la loi n'admet l'exclusion du service militaire qu'ensuite d'un jugement *pénal*.

Cette manière de procéder n'a pas seulement pour conséquence de priver l'armée d'un grand nombre d'hommes astreints au service, elle est en outre en contradiction avec le texte précis de la loi et c'est aussi une mesure de rigueur injustifiable à l'égard de ceux qui en sont atteints.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler la prescription de loi ci-dessus mentionnée et de vous prier de vous y conformer strictement, afin qu'à l'avenir elle soit appliquée de la même manière et conformément à la loi dans tous les cantons.

Département militaire suisse, HERTENSTEIN.

Outre les pièces ci-dessus, il vient d'être publié les suivantes :

Ordonnance du Conseil fédéral (du 5 décembre 1887) sur l'organisation, la mise sur pied, la tenue des contrôles, et l'emploi du landsturm (56 articles et 2 tableaux).

Arrêté du Conseil fédéral (du 16 décembre 1887) concernant la

rectification du texte italien du code pénal militaire fédéral, du 27 août 1851.

Arrêté du Conseil fédéral (du 23 décembre 1887) concernant l'introduction de vestons d'exercice pour l'infanterie (4 articles).

Arrêté du Conseil fédéral (du 17 janvier 1888) concernant l'armement des officiers de landwehr avec le revolver (5 articles).

Circulaire du département militaire fédéral (du 30 janvier 1888) mentionnant les noms des cavaliers devenus propriétaires de leurs chevaux de cavalerie à la fin de 1887 (1 tableau).

Circulaire du chef de l'arme du génie (du 17 janvier 1888) au sujet des cours d'instruction du génie en 1888.

Circulaire du dit (du 28 janvier 1888) concernant les avancements et permutations survenus dans les corps d'officiers du génie (2 tableaux).

Circulaire du commissariat des guerres central (du 19 janvier 1888) fixant à 1 fr. 80 c. par jour les indemnités pour rations de fourrage et pansage en 1887.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Berne. — Le jeudi 12 janvier ont eu lieu à Bienne les obsèques du regretté colonel Kuhn-Barbier, commandant de la III^e brigade d'artillerie et ancien conseiller national. Un grand nombre d'officiers ont pris part au cortège, en tête duquel figuraient M. le général Herzog et M. le colonel Feiss. Quelques paroles d'adieu ont été prononcées sur la tombe par M. le colonel Schumacher.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 20 janvier dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie M. le 1^{er} lieutenant de fusiliers de Perregaux, Samuel, à Neuchâtel.

Vaud. — M. le lieut.-colonel *Pingoud*, officier chargé de l'organisation supérieure du landsturm dans le canton de Vaud, veut bien nous communiquer le tableau de dislocation territoriale des troupes armées et des pionniers fournis par ce canton, tel qu'il a été approuvé par le Département militaire fédéral en date du 10 février courant. — Voici ce tableau :

No de l'arrondissement.		Désignation de la surface territoriale sur laquelle l'unité est prélevée.	
		Fusiliers.	Numéros des bataillons compag.
I.	Districts de Nyon, Rolle et Aubonne	1	—
»	» La Vallée et Orbe	2	—
»	» Morges et Cossonay	3	—
II et III.	» d'Yverdon et de Grandson	4	—
»	» d'Avenches de Payerne et de Moudon	5	—